## Recherches sociographiques



## Maurice DRAPEAU et Jean-Guy GAGNON, Défaire la défaite. Histoire des luttes des paroisses du Bas-du-Fleuve

## Jean-Pierre Dupuis

Volume 25, Number 3, 1984

**Immigrants** 

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056123ar DOI: https://doi.org/10.7202/056123ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

**ISSN** 

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

## Cite this review

Dupuis, J.-P. (1984). Review of [Maurice DRAPEAU et Jean-Guy GAGNON, Défaire la défaite. Histoire des luttes des paroisses du Bas-du-Fleuve]. Recherches sociographiques, 25(3), 484–486. https://doi.org/10.7202/056123ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



repartait sans doute vers la ville ou encore, vers un village voisin en quête de main-d'œuvre. Dans le cas de la création de villes industrielles, on peut observer le même mouvement: les immigrants étaient relativement jeunes — très souvent dans la vingtaine et fort entreprenants (par exemple, à Shawinigan, en 1901, le premier détaillant de boissons alcooliques a vingt-trois ans). Bref, une aventure familiale totale que celle-là, source d'insécurité, portée par les aléas de l'économie, finalement fort mal connue.

Le chapitre quatre, traitant des conditions de vie des travailleurs forestiers, suscite l'attention, par une description soignée et étendue de l'organisation et la division du travail, des salaires, du logement, de l'hygiène et de l'alimentation; comme le soulignent Hardy et Séguin, l'image folklorique du «chantiersard» (comme on dit: banlieusard) obnubile une réalité au contraire sombre et difficile, décrite avec force détails dans l'ouvrage.

Quant au chapitre sur le monde urbain, il ne s'agit pas d'une étude des conditions de vie en milieu urbain, ce qui débordait manifestement du cadre de l'ouvrage. Déjà, et modestement ville de service, Trois-Rivières verra sa situation modifiée par les activités forestières de l'arrière-pays, mais non pour autant altérée radicalement. Ce n'est qu'au XXe siècle, avec la venue des grandes compagnies de pâtes et papiers, que se démarquera plus nettement la «ville» des campagnes environnantes. L'accent est ainsi mis sur la transformation du tissu urbain par l'économie forestière, d'abord par l'articulation de la ville au commerce du bois, au XIXe siècle, puis par la métamorphose qu'introduisit l'ampleur des investissements dans le secteur des pâtes et papiers au XXe siècle.

L'ensemble de l'ouvrage est abondamment accompagné d'une iconographie abondante qui suscite l'envie et l'admiration.

Il faut évidemment faire état de quelques réserves. À l'exception du chapitre sur les conditions de vie en forêt, l'ouvrage s'en tient prudemment à l'étude de l'infrastructure, des conditions économiques et matérielles. Point ou peu de données sur la culture paysanne ou urbaine, les modes de vie, l'organisation sociale et politique, les composantes démographiques. En toute justice, précisons que telle n'était d'ailleurs pas l'intention de Hardy et Séguin, et que la conclusion de l'ouvrage reconnaît expressément les limites de l'étude, tout en ouvrant une petite brèche vers la considération d'autres aspects, culturels et socio-économiques. C'est, je crois, la remarque critique majeure qu'on retiendra: politique et culture sont pratiquement absents; il manque encore beaucoup de chapitres à l'étude de la société en Mauricie.

J'ajoute quelques remarques de détails. La tradition des renvois des notes à la fin de l'ouvrage me semble discutable, car certaines références sont d'un grand intérêt. On aurait aimé également une liste des tableaux ainsi qu'une bibliographie systématique.

Gilles Pronovost

Université du Québec à Trois-Rivières.

Maurice DRAPEAU et Jean-Guy GAGNON, Défaire la défaite. Histoire des luttes des paroisses du Bas-du-Fleuve, Rimouski, Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ), 1982, 116p.

Disons-le tout de suite, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, Défaire la défaite n'a rien d'une étude sociologique d'universitaire. Ceux qui voudraient y trouver de nouvelles données ou analyses leur permettant d'approfondir leurs réflexions sur les luttes régionales seront déçus. Il n'y a

rien de tel dans ce livre et c'est probablement voulu. Les auteurs ont plutôt fait un petit ouvrage, facile d'accès pour le grand public avec ses quelque cent vingt pages bien aérées aux gros caractères d'imprimerie et ses multiples photos et dessins, de sensibilisation aux luttes des paroisses du Bas-du-Fleuve. À cet égard, ils ont bien réussi, puisque ce petit livre retrace les grandes lignes de l'histoire de ces luttes tout en faisant ressortir clairement leurs enjeux.

Les auteurs savent de quoi ils parlent puisqu'ils sont deux militants fort actifs dans la région: Jean-Guy Gagnon est président de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée et fut président du Ralliement populaire pour la papeterie dans la vallée de la Matapédia; Maurice Drapeau est un avocat qui représente et défend les intérêts de différents organismes à but non lucratif, tant en milieu rural qu'urbain. C'est d'ailleurs à partir d'une cause défendue par Maurice Drapeau, le procès concernant l'accessibilité des travailleurs sylvicoles du Bas-Saint-Laurent aux prestations d'assurance-chômage, qu'est construite l'histoire des luttes des paroisses de ce coin de pays que nous offrent ces deux militants. En effet, ces travailleurs qui ont choisi de mettre en commun leurs lots boisés en créant des organismes de gestion en commun n'ont pas droit au chômage lorsqu'ils œuvrent sur leurs propres boisés aménagés: ils seraient alors des travailleurs indépendants qui travaillent à leur compte. Telle est du moins la position du ministre du Revenu depuis 1978, position que contesteront les travailleurs sylvicoles devant les tribunaux à l'automne 1981. Défaire la défaite est donc la reconstitution littéraire de ce procès, plus particulièrement de la partie sociale de la plaidoirie.

L'histoire sociale, politique et économique de la région est la trame principale de la plaidoirie; elle est aussi le cœur de la première partie de l'ouvrage. Tout le monde connaît un peu l'histoire: l'échec agricole, l'exode forcé, la surexploitation forestière par les grandes compagnies, l'exode organisé (le B.A.E.Q.), la révolte, les Opérations Dignité, le JAL, les organismes de gestion en commun, etc., jusqu'aux corporations communautaires de développement. C'est la reprise en main d'une région par sa population. La deuxième partie dégage les enjeux de ces luttes. On connaît aussi: le droit d'être maître de sa destinée, d'exploiter et de mettre en valeur ses ressources, de choisir son modèle de développement. La troisième et dernière partie fait le point sur la question du développement régional et sur les outils que s'est donnés la région. On connaît toujours. Ainsi, le principal mérite de Défaire la défaite, et il n'est pas négligeable, c'est d'être accessible, très accessible pour le grand public, de rendre à la population et aux travailleurs de la région ses luttes, d'en témoigner pour eux. Cependant, pour qui connaît un peu la littérature sur les expériences du Bas-du-Fleuve, il n'y a rien ici de vraiment neuf.

Bien qu'il y ait peu de faits nouveaux, d'analyses nouvelles, les questions que les auteurs soulèvent sont toujours d'actualité. Planifier, aménager, développer les régions périphériques. Oui, bien sûr. Mais comment? par qui? pour qui? L'Est du Québec est un bel exemple de reprise en main régionale. La population, les travailleurs forestiers ont obligé l'État à intervenir, à planifier, à aménager le territoire. Cela s'est fait à leur détriment d'abord. Par exemple: l'État récupérait les lots privés des travailleurs, créait des domaines publics... qu'il voulait ensuite faire exploiter par les grandes compagnies forestières. Les mêmes qui avaient déjà pillé une grande partie de la forêt locale. Les travailleurs ne se sont pas laissé faire. Ils ont lutté pour récupérer leurs lots et l'État a dû les leur rétrocéder. Ils se sont regroupés et ont créc des organismes de gestion en commun pour aménager, développer et exploiter intelligemment cette ressource qu'est leur forêt. Et cela a débouché sur la création des corporations communautaires de développement, qui ne regroupent pas que les travailleurs forestiers mais aussi tous ceux qui sont intéressés au développement régional. Ces corporations mettent sur pied des entreprises cogérées, dont les profits sont réinvestis dans le développement régional et servent à mettre sur pied d'autres entreprises. La forêt est devenue, dans le Bas-du-Fleuve, le principal outil de développement et d'autonomie.

La question est aussi d'actualité pour d'autres régions et pour le Québec entier. C'est même une urgence. Les grandes compagnies forestières continuent de surexploiter la forêt québécoise, de l'anéantir. C'est un véritable désastre. Au rythme actuel d'exploitation, la marge de manœuvre,

c'est-à-dire la capacité de la forêt de se régénérer et de repousser, pourrait être comblée d'ici trente ans. (Québec-Science, avril 1981.) Or la question qui s'est posée dans l'Est du Québec se pose aussi à la grandeur du Québec: il faut mettre un frein à la surexploitation de la forêt par les grandes compagnies. Et il faut reboiser aussi, et vite et mieux qu'actuellement. Qui produira les plants? qui reboisera? Les grandes compagnies forestières responsables du désastre et qui profiteraient de ce « nouveau marché » pour exploiter les régions et sortir les profits? Ou plutôt les communautés régionales, organisées en coopératives de développement, pour que la forêt devienne pour elles un véritable outil de développement et d'autonomie? C'est la meilleure façon d'assurer l'avenir de ces communautés. D'autant plus que la forêt est considérée, par plusieurs spécialistes mondiaux, comme la matière première de l'avenir, le bois étant une excellente source d'énergie et de protéine.

Jean-Pierre Dupuis

Diane PAYMENT, Batoche (1870-1910), Saint-Boniface, Les éditions du Blé, 1983, 157p.

Batoche, c'est le site du deuxième soulèvement des Métis, celui de 1885, qui conduisit à la pendaison de Riel. Le village était le chef-lieu de la colonie de Saint-Laurent où, à partir de 1871, des Métis vinrent s'établir de manière permanente. Ils y étaient environ 1500 en 1882. Le livre de Diane Payment nous dresse le portrait de cette communauté pour ensuite présenter et expliquer la stratégie métisse.

Comme on le sait, la communauté métisse est née du commerce des fourrures. Au contact de deux cultures, les descendants de coureurs de bois et d'Amérindiennes ont constitué un groupe charnière, indispensable à ce commerce. Le Métis n'est généralement ni trappeur ni commis des postes, mais plutôt fréteur, c'est-à-dire entrepreneur de transport des marchandises vers les postes du Nord d'où il rapporte la fourrure. Sa culture tient de sa double origine : pratique de l'agriculture de subsistance sur une base familiale, complémentaire du frétage et de la chasse. Parfaitement adaptée à l'économie de la fourrure, la communauté métisse fait place, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, non seulement aux transformations de cette économie (les bateaux à vapeur sur la Saskatchewan concurrencent les charrettes à bœufs) mais surtout au recul de cette économie devant le chemin de fer et la colonisation. Diane Payment démontre comment, malgré ces transformations radicales, les Métis ont su s'adapter au changement en produisant leurs entrepreneurs, et surtout en se consacrant davantage à l'agriculture. Certes ils ne le firent pas autant que l'aurait souhaité le clergé catholique qui voulait les «civiliser», c'est-à-dire réduire ces «gens [trop] libres» en habitants parfaitement sédentarisés des paroisses du Québec. À ceux qui n'étaient pas tout à fait des « Blancs », il ne suffisait donc pas d'être de bons fidèles. Le Traité numéro 3 de 1873 n'avait-il pas d'ailleurs reconnu que les Métis qui ne prenaient pas de terre étaient, comme les Amérindiens, admissibles aux traités? Ce principe selon lequel les droits autochtones pouvaient être reconnus dans la mesure où le territoire était cédé pour faire place aux colons blancs était réitéré au cours des pourparlers en vue du traité numéro 6; l'Acte du Manitoba reconnut le droit du premier occupant aux Métis en leur réservant 1.4 million d'acres de terres. Malgré ces précédents, l'Indian Act fédéral de 1876 n'accorda un statut particulier qu'aux seuls « Indiens », à l'exclusion des Métis. Ainsi, selon les circonstances, les Métis revendiqueront des terres, au nom des droits aborigènes, ou encore (plus fréquemment) à titre de premiers colons. À cet égard, les Métis avaient le défaut d'avoir existé avant la bureaucratie fédérale. Leurs terres, qu'ils avaient découpées selon la vieille façon canadienne en longs rubans étroits le long des rivières et dont la propriété reposait sur la tradition plutôt que sur l'écrit, ne correspondaient pas au découpage utilisé par les arpenteurs du fédéral (système rectangulaire en townships avec actes notariés).

À ceux qui prétendraient encore que les Métis représentaient une société archaïque condamnée par le progrès, Diane Payment démontre qu'au contraire, cette société chercha à s'adapter à la nouvelle conjoncture économique et s'intéressa à l'obtention de titres sur des terres,